

Initiatives ministérielles

se battre pour décrocher des emplois et ensuite pour les conserver.

• (1155)

Le programme d'assurance-chômage est la plus importante dépense du gouvernement fédéral, puisqu'il coûtera 22,5 milliards de dollars en 1993, selon les prévisions. Avant 1990, la contribution fédérale au programme représentait environ 20 p. 100. Depuis, comme je l'ai déjà dit, il est financé intégralement par les employés et les employeurs. Comme le coût des prestations est à la hausse, la caisse accuse un déficit de 4,7 milliards. J'ai déjà expliqué comment le gouvernement pouvait s'y prendre pour réduire ce déficit.

Le gouvernement croit que, en ramenant le taux des prestations de 60 à 57 p. 100, il fera des économies de 2,45 milliards en deux ans. Peut-être, mais à quel prix?

Comment le gouvernement peut-il justifier ces mesures? Il prétend qu'elles s'imposent pour ramener à la raison les gens instables et irresponsables qui quittent leur emploi et vivent ensuite aux crochets des travailleurs responsables. Combien de personnes au juste abusent du système? Selon moi, pas beaucoup. Il y a deux groupes de coupables: ceux qui fraudent le régime au moyen de réclamations bidon et d'autres stratagèmes, et ceux qui touchent des prestations après avoir quitté leur emploi sans motif apparent ou après avoir été congédiés.

Pour le premier groupe, le gouvernement parle de tricheurs. Selon ses propres données, ces tricheurs lui font perdre 200 millions de dollars par année, soit moins de 1 p. 100 des coûts de l'ensemble du programme. Ce n'est pas énorme.

Le gouvernement estime que 6 p. 100 des prestataires ont quitté leur emploi sans raison valable ou ont été congédiés pour mauvaise conduite. Bien des gens ont fait la preuve que les mesures proposées dans le projet de loi C-113 ne permettront pas de contenir, encore moins de réduire, le déficit de la caisse de l'assurance-chômage. Le gouvernement coupe des prestations simplement pour couper, sans avoir une vue d'ensemble de ce que doit faire le programme d'assurance-chômage, sans avoir la moindre idée des moyens qu'on pourrait prendre pour en améliorer l'application.

Le gouvernement ne sait pas quoi faire pour résorber la crise du chômage, et c'est là le vrai problème. Si les mesures proposées dans le projet de loi C-113 sont adoptées, les personnes qui n'auront plus droit à l'assurance-chômage devront recourir au programme d'assistance sociale, déjà rudement mis à l'épreuve.

Dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, dont Nepean fait partie, on dénombrait 30 300 chômeurs

au début du mois. Les modifications à l'assurance-chômage ont des effets dans toutes les couches de la société.

Ce que les Canadiens et les habitants de la région disent, c'est que les changements apportés au régime d'assurance-chômage ne doivent pas être vus comme une simple mesure budgétaire, mais placés dans le contexte plus général de la transformation de notre système de sécurité sociale. Ils font également remarquer que dans la MROC, le nombre de sans-emploi a augmenté de 10 800, soit 64 p. 100, entre 1990 et 1992.

Durant la même période, le nombre d'assistés sociaux a augmenté en moyenne de 540 cas par mois, dont environ 345 sont des personnes aptes au travail. Les changements apportés au régime d'assurance-chômage signifient que les personnes aptes au travail resteront plus longtemps sur la liste des assistés sociaux. Dans la région, environ 6 p. 100 de toutes les personnes qui demandent des prestations d'assurance-chômage ont quitté leur emploi. Cela signifie que jusqu'à 1 350 personnes de la MROC qui sont admissibles à l'assurance-chômage sous le régime actuel n'y auront plus droit à compter du 1^{er} avril 1993.

Des gouvernements provinciaux et régionaux voient leur fardeau financier s'alourdir en raison des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Ces modifications pourraient se traduire par une perte de 16,452 millions de dollars par année en prestations brutes pour la région d'Ottawa-Carleton. Il s'agit d'une somme énorme.

Par ailleurs, l'abaissement du taux des prestations, qui passera de 60 à 57 p. 100, entraînera une perte supplémentaire de 24,684 millions de dollars par année en prestations dans la région. Parallèlement, les contributions versées aux provinces et aux municipalités au titre des programmes sociaux n'ont pas augmenté au même rythme que leur fardeau financier.

• (1200)

Je dis cela parce que la mesure aura de très sérieuses répercussions sur toutes les municipalités du Canada. Il est clair que le gouvernement fédéral se déleste d'une partie de son fardeau financier sur les autres paliers de gouvernement, même si, en bout de ligne, c'est toujours le contribuable qui paie la note.

La principale critique formulée contre les modifications, c'est que les gens seront beaucoup moins susceptibles de quitter leur emploi, peu importe leurs conditions de travail, parce qu'ils ne seront plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage. De leur côté, les employeurs pourront recourir à la menace des licenciements pour contraindre les employés à accepter une situation à